



Décision n° 2011-DC-0208 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 janvier 2011 fixant la date limite pour la réception et le traitement des effluents $\beta\gamma$ dans la Station de Traitement des Effluents (STE), implantée dans le périmètre de l'installation nucléaire de base n°37 dénommée Station de Traitement des Effluents actifs et des Déchets Solides (STEDS), exploitée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives à Cadarache (Bouches-du-Rhône)

L'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives et notamment son article 20 ;

Considérant la demande du CEA, par courrier CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 318 du 18 mai 2009, de poursuivre l'exploitation de la STE ;

Considérant le courrier CODEP-DRD-2010-008604 du 18 février 2010 autorisant la reprise de l'exploitation de la STE et indiquant que la date limite de réception de nouveaux effluents serait fixée par une décision de l'ASN ;

Considérant les observations transmises par le CEA par lettre du 21 décembre 2010,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2012, la Station de Traitement des Effluents (STE) de la STEDS de Cadarache ne recevra plus de nouveaux effluents $\beta\gamma$.

Article 2

L'utilisation des ateliers de traitement de la STE devra avoir pris fin au plus tard deux ans après l'arrêt de la réception dans l'installation des effluents $\beta\gamma$.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision prend effet à compter de sa notification à l'exploitant.

Elle est publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 27 janvier 2011.

Le collègue de l'Autorité de sûreté nucléaire*,

Signé

Michel BOURGUIGNON

Jean-Jacques DUMONT

Philippe JAMET

*Commissaires présents en séance